



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**du 12 avril 2017 à 17 h 30**  
**au foyer rural de Lye**

**\*\*\***

**COMPTE-RENDU DE SÉANCE**

La séance s'est ouverte sous la présidence de M. Claude DOUCET.

Date de la convocation : 4 avril 2017

Etaient présents :

- M. Jean AUFRERE, M. Alain POURNIN, Mme Annie CHRETIEN (Ecueillé)
- M. William GUIMPIER (Faverolles-en-Berry)
- M. Alain MOREAU, M. Georges BIDEAUX (Fontguenand)
- M. Daniel COUTANT (Frédille)
- M. Alain REUILLON, Mme Marinette HUET (Gehée)
- M. Philippe KOCHER (Heugnes)
- Mme Lydie CROUZET, Mme Marie BONNET (Jeu-Maloches)
- M. Patrick GARGAUD, Mme Bernadette COUTANT (Langé)
- Mme Mireille CHALOPIN, M. Marcel DECOURTIEUX (Luçay-le-Mâle)
- M. Francis COUTURIER, M. Francis JOURDAIN (Lye)
- M. Gérard SAUGET, M. Denis LOGIE (*arrivé en séance à 18 h, lors de l'examen du dossier n°4 – budget principal*) (Pellevoisin)
- M. Guy LEVEQUE (Préaux)
- Mme Chantal GODART (Selles-sur-Nahon)
- M. Claude DOUCET, M. Alain RAVOY, Mme Marie-France MARTINEAU, M. Gilles BRANCHOUX (Valençay)
- M. Christian JACQUIN (La Vernelle)
- M. Joël RETY, M. Michel MAYE (Veuil)
- M. Jean-Charles GUILLET, M. Michel PAULMIER (Vicq-sur-Nahon)
- M. Claude MOREAU, M. Jean-Florent PINAULT (Villegouin)

Avaient donné pouvoir :

- Mme Catherine BARANGER (Faverolles-en-Berry) à M. William GUIMPIER
- Mme Sophie GUERIN (Heugnes) à M. Philippe KOCHER
- M. Bruno TAILLANDIER (Luçay-le-Mâle) à M. Marcel DECOURTIEUX
- M. Alex CHIPAULT (Préaux) à M. Guy LEVEQUE
- Mme Josette DEBRAIS (Valençay) à Mme Marie-France MARTINEAU
- Mme Annick BROSSIER (La Vernelle) à M. Christian JACQUIN
- M. Patrick MALET (Villentrois) à M. Claude DOUCET
- Mme Liliane REMONDIERE (Villentrois) à M. Jean-Charles GUILLET

Participaient également :

- Mme Alice CAILLAT, Directrice générale des services de la CCEV
- Mme Michèle MEUNIER, comptable de la CCEV

## RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

### DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1. Présentation d'Adélaïde VAN DER PLOEG, chargée d'affaires

### FONCTIONNEMENT

2. Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 1<sup>er</sup> février 2017

### INSTITUTION

3. Indemnités de fonction du Président et des vice-Présidents

### BUDGET – FINANCES

4. Approbation des comptes administratifs et de gestion 2016
  - Budget principal
  - Budget annexe « abattoir »
  - Budget annexe « aménagement des zones d'activités »
5. Affectation des résultats 2016
6. Vote du budget principal et des budgets annexes 2017
7. Demandes de participations et de subventions d'organismes divers

### FISCALITE

8. Taux de taxes d'habitation, foncière et de cotisation foncière des entreprises pour 2017
9. Taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour les trois zones

### PERSONNEL

10. Service administratif : recrutement d'une secrétaire
11. Abattoir et déchetterie : renouvellement du contrat CAE d'un agent
12. Abattoir : recrutement d'un agent d'abattage
13. Création de postes suite à avancement de grade

### DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

14. ZA de Beauvais à Luçay-le-Mâle : acquisition de la parcelle WD n°8
15. Projet OPTIMA NUTRITION : demandes de subventions

### ABATTOIR

16. Révision des tarifs
17. Modalités de mise à disposition du camion frigorifique de Monsieur Patrick VOUILLON
18. Signature convention INTERBEV pour la réalisation d'un audit

### TOURISME

19. Train touristique du Bas-Berry : modalités de souscription d'un emprunt par le syndicat

### MUSEE DE L'AUTOMOBILE

20. Boutique : retrait de la vente des affiches Delaunay-Belleville

<b>CULTURE</b>
<p>21. PACT 2017 : convention avec l'Office de tourisme du Pays de Valençay pour l'encaissement des recettes</p> <p>22. Festiv'Arts 2017 : convention de partenariat avec la commune de Levroux d'une part et le Syndicat Mixte du Château de Valençay d'autre part</p>
<b>LOGEMENTS SOCIAUX</b>
<p>23. Logement à Jeu-Maloches : demande de compensation suite à un problème électrique</p>
<b>GEMAPI</b>
<p>24. Bassin versant de l'Indre : étude préalable à la mise en place de la compétence GEMAPI</p>
<b>SERVICE DE GESTION DES DECHETS</b>
<p>25. Signature d'un avenant de prolongation du Contrat pour l'Action et la Performance (CAP) Barème E avec Eco-Emballages</p> <p>26. Signature d'un avenant de prolongation du Contrat avec Ecofolio</p>

Le Président salue les délégués présents et remercie le Maire de la commune de Lye pour son accueil au sein du foyer rural.

Il présente ensuite Madame Adélaïde VAN DER PLEOG, chargée d'affaires nouvellement en poste au sein des services de la CCEV, recrutée grâce au partenariat noué avec la BGE de l'Indre. Il lui laisse la parole afin qu'elle expose son parcours professionnel.

**Coordonnées :** Adélaïde VAN DER PLOEG  
 ☎ : 02 54 00 34 57  
 📠 : 02 54 00 32 39  
 @ : [adelaide.van-der-ploeg@bge-indre.com](mailto:adelaide.van-der-ploeg@bge-indre.com)

Puis le Président ouvre la séance.

## FONCTIONNEMENT

### MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

*Délibération n° 2017/8*

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir accepter la modification de l'ordre du jour suivante :

<b>AJOUT DE DOSSIERS</b>		
n°	Thématique	Objet
27.	<b>Voirie</b>	Déclassement de l'extrémité nord de la voie communale n°104 à Faverolles-en-Berry
28.	<b>Personnel</b>	Renouvellement du contrat de travail d'un agent d'abattage
29.	<b>Culture</b>	Indemnisation pour prestation rendue par Madame Jo MARBAIX
30.	<b>Abattoir</b>	Acquisition de matériel d'occasion auprès de l'abattoir d'Eymoutiers

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire accepte à l'unanimité la modification de l'ordre du jour telle que présentée précédemment.

### DOSSIER N°2 : APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1<sup>ER</sup> FEVRIER 2017

*Délibération n° 2017/9*

Le Président demande à l'assemblée si elle a des remarques à formuler sur le compte rendu du conseil communautaire du 1<sup>er</sup> février 2017.

En l'absence de remarques, le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité **approuve** le compte rendu du conseil communautaire du 1<sup>er</sup> février 2017.

## INSTITUTION

### DOSSIER N°3 : INDEMNITE DE FONCTIONS DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS *Délibération n° 2017/10*

En application des articles L. 5211-12 et R. 5211-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil communautaire du 14 avril 2014 a approuvé l'attribution des indemnités de fonction aux Président et vice-Présidents, selon les modalités suivantes :

- Président : 32,25% de l'indice brut 1015, majoré 821 soit 1 225,97 € brut/mois
- Vice-Président : 8,47% de l'indice brut 1015, majoré 821 soit 321,89 € brut/mois

soit au total 5 088,65 € brut par mois.

Suite au décret 2017-85 du 26 janvier 2017 portant revalorisation de l'indice brut terminal de la fonction publique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, il convient de modifier les termes de la délibération du 14 avril 2014, en faisant référence à l'indice brut terminal en vigueur.

**Vu** les articles L.5211-12 et R.5211-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique et du décret n° 85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ✓ **Confirme** les pourcentages initialement retenus et applicables sur l'indice brut terminal en vigueur,
- ✓ **Autorise** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

## BUDGET – FINANCES

*Arrivée en séance de Monsieur Denis LOGIE*

### DOSSIER N°4-1 : COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET PRINCIPAL *Délibération n° 2017/11*

Le Président ayant cédé la présidence au vice-Président délégué aux finances, ce dernier présente le compte administratif 2016 du budget principal de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay.

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
N°	Chapitre	Prévu	Réalisé	
011	Charges à caractère général	1 870 316,68 €	1 714 964,17 €	36,07%
012	Charges de personnel et frais assimilés	769 000,00 €	718 077,44 €	15,10%
014	Atténuations de produits	1 077 000,00 €	1 068 178,45 €	22,47%
022	Dépenses imprévues	182 000,00 €		
023	Virement à la section d'investissement	521 900,00 €		
042	Opérations de transfert entre sections	130 000,00 €	677 665,89 €	14,25%
65	Autres charges de gestion courante	450 000,00 €	390 886,60 €	8,22%
66	Charges financières	48 000,00 €	44 137,21 €	0,93%
67	Charges exceptionnelles	43 000,00 €	40 530,78 €	0,85%
68	Dotations aux amortissements et provisions	100 000,00 €	100 000,00 €	2,10%
<b>TOTAL</b>		<b>5 191 216,68 €</b>	<b>4 754 440,54 €</b>	<b>100%</b>

<b>RECETTES</b>				
<b>N°</b>	<b>Chapitre</b>	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>	
002	Résultat de fonctionnement reporté	668 716,68 €	668 716,68 €	<b>11,27%</b>
013	Atténuations de charges	315 000,00 €	323 100,36 €	<b>5,44%</b>
042	Opérations d'ordre entre sections	279 000,00 €	376 414,68 €	<b>6,34%</b>
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	131 500,00 €	141 031,43 €	<b>2,38%</b>
73	Impôts et taxes	2 627 000,00 €	2 785 342,67 €	<b>46,93%</b>
74	Dotations, subventions et participations	976 000,00 €	977 547,47 €	<b>16,47%</b>
75	Autres produits de gestion courante	192 000,00 €	206 522,72 €	<b>3,48%</b>
77	Produits exceptionnels	2 000,00 €	456 247,71 €	<b>7,69%</b>
<b>TOTAL</b>		<b>5 191 216,68 €</b>	<b>5 934 923,72 €</b>	<b>100%</b>

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 180 483,18 €</b>
-----------------------------------	-----------------------

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				
<b>DEPENSES</b>				
<b>N°</b>	<b>Chapitre</b>	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>	<b>Restes à réaliser</b>
020	Dépenses imprévues	116 000,00 €		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	279 000,00 €	376 414,68 €	
16	Emprunts et dettes assimilées	612 500,00 €	607 530,30 €	
20	Immobilisations incorporelles	3 000,00 €	1 536,00 €	
20	Subventions d'équipement versées	92 000,00 €	21 603,67 €	
21	Immobilisations corporelles	1 449 500,00 €	381 143,00 €	521 926,00 €
23	Immobilisations en cours	25 000,00 €		10 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>2 577 000,00 €</b>	<b>1 388 227,65 €</b>	<b>531 926,00 €</b>

<b>RECETTES</b>				
<b>N°</b>	<b>Chapitre</b>	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>	<b>Restes à réaliser</b>
001	Solde d'exécution reporté	189 272,79 €	189 272,79 €	
021	Virement de la section de fonctionnement	521 900,00 €		
024	Produits de cessions d'immobilisations	451 000,00 €		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	130 000,00 €	665 510,76 €	
041	Opérations patrimoniales		12 155,13 €	
10	Dotations, fonds divers et réserves	696 527,21 €	740 838,31 €	7 400,00 €
13	Subventions d'investissement	307 000,00 €	47 564,25 €	52 600,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	281 300,00 €	873,60 €	
<b>TOTAL</b>		<b>2 577 000,00 €</b>	<b>1 656 214,84 €</b>	<b>60 000,00 €</b>

<b>EXCEDENT</b>	<b>267 987,19 €</b>
<b>DEFICIT EN RAR</b>	<b>-471 926,00 €</b>
<b>DEFICIT</b>	<b>-203 938,81 €</b>

Vu l'avis favorable rendu par la commission « finances et prospective » du 5 avril 2017,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité des délégués votants, le Président ne prenant pas part au vote, le compte administratif 2016 du budget principal de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay.

Au vu des chiffres énoncés, le vice-Président fait remarquer que la CCEV vit au-dessus de ses moyens.

## DOSSIER N°4-2 : COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET ANNEXE « ABATTOIR »

*Délibération n° 2017/12*

Le Président ayant cédé la présidence au vice-Président délégué aux finances, ce dernier présente le compte administratif 2016 du budget annexe « abattoir » de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay.

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	Prévu	Réalisé
Charges de gestion générale	169 599,53 €	151 025,64 €
Charges de personnel	189 500,00 €	188 652,68 €
Virement en section d'investissement	74 000,00 €	
Autres charges de gestion courante	15 500,00 €	2 469,18 €
Charges exceptionnelles	3 000,00 €	52,13 €
Intérêts des emprunts	7 000,00 €	4 683,08 €
Dotations aux amortissements	53 000,00 €	52 207,07 €
<b>TOTAL</b>	<b>511 599,53 €</b>	<b>399 089,78 €</b>
RECETTES	Prévu	Réalisé
Excédent reporté	79 099,53 €	79 099,53 €
Remboursement sur rémunérations		251,46 €
Ventes de produits et prestations de service	374 000,00 €	390 604,36 €
Subventions d'exploitation (contrat aidé)	3 500,00 €	5 053,53 €
Produits exceptionnels		1 279,06 €
Subventions exceptionnelles	40 000,00 €	40 000,00 €
Amortissement des subventions	15 000,00 €	13 716,50 €
<b>TOTAL</b>	<b>511 599,53 €</b>	<b>530 004,44 €</b>
<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>130 914,66 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES	Prévu	Réalisé	RAR
Déficit reporté	81 494,40 €	81 494,40 €	
Capital des emprunts	57 000,00 €	56 703,52 €	
Acquisition matériel ou outillage	25 000,00 €	9 155,64 €	12 000,00 €
Travaux sur bâtiments	72 000,00 €	37 094,00 €	10 000,00 €
Construction atelier de découpe	816 698,00 €		100 000,00 €
Amortissement des subventions	15 000,00 €	13 716,50 €	
<b>TOTAL</b>	<b>1 067 192,40 €</b>	<b>198 164,06 €</b>	<b>122 000,00 €</b>

<b>RECETTES</b>	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>	<b>RAR</b>
Virement de la section de fonctionnement	74 000,00 €		
Affectation du résultat	45 192,40 €	45 192,40 €	
Subvention Etat	332 000,00 €		40 000,00 €
Subvention Région	233 000,00 €		
Subvention Département	100 000,00 €		
Autres subventions	70 000,00 €		
Subvention Agence de l'Eau	15 000,00 €	15 197,60 €	
Emprunt atelier de découpe	80 000,00 €		60 000,00 €
Emprunt autres travaux	65 000,00 €	65 000,00 €	
Amortissements	53 000,00 €	52 207,07 €	
<b>TOTAL</b>	<b>1 067 192,40 €</b>	<b>177 597,07 €</b>	<b>100 000,00 €</b>

<b>DEFICIT</b>	<b>-20 566,99 €</b>	
<b>DEFICIT en RAR</b>		<b>-22 000,00 €</b>
<b>DEFICIT REEL</b>		<b>-42 566,99 €</b>

**Vu** l'avis favorable rendu par la commission « finances et prospective » du 5 avril 2017,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité des délégués votants, le Président ne prenant pas part au vote, le compte administratif 2016 du budget annexe « abattoir » de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay.

**DOSSIER N°4-3 : COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET ANNEXE  
« AMENAGEMENT DES ZONES D'ACTIVITES »** *Délibération n° 2017/13*

Le Président ayant cédé la présidence au vice-Président délégué aux finances, ce dernier présente le compte administratif 2016 du budget annexe « aménagement des zones d'activités » de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay.

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>DEPENSES</b>	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>
Charges de gestion générale	24 239,42 €	4 540,58 €
Virement en section d'investissement	45 000,00 €	
Autres charges de gestion courante	2 000,00 €	46,00 €
Dépenses imprévues	1 000,00 €	
Opérations d'ordre de transfert entre sections		68 481,05 €
<b>TOTAL</b>	<b>72 239,42 €</b>	<b>73 067,63 €</b>

<b>RECETTES</b>	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>
Résultat reporté	71 239,42 €	71 239,42 €
Produits des services du domaine	1 000,00 €	691,16 €
Produits des cessions		16 764,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections		51 717,05 €
<b>TOTAL</b>	<b>72 239,42 €</b>	<b>140 411,63 €</b>

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>67 344,00 €</b>
-----------------------------------	--------------------

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>	<b>RAR</b>
Acquisition de terrains ZA de Vicq-sur-Nahon	140 000,00 €		140 000,00 €
Signalisation et réseaux de voirie ZA de Luçay-le-Mâle	113 000,00 €		113 000,00 €
Dépenses imprévues	2 000,00 €		
Opérations d'ordre de transfert entre sections (vente terrain)		51 717,05 €	
<b>TOTAL</b>	<b>255 000,00 €</b>	<b>51 717,05 €</b>	<b>253 000,00 €</b>

<b>RECETTES</b>	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>	<b>RAR</b>
Excédent reporté	66 565,16 €	66 565,16 €	
Excédent de fonctionnement capitalisé	56 434,84 €	56 434,84 €	
Virement de la section de fonctionnement	45 000,00 €		
Produit vente de terrain ZA de Valençay et écritures d'ordre	17 000,00 €	68 481,05 €	
Produit des cessions (vente de terrains ZA de Luçay-le-Mâle)	70 000,00 €		70 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>255 000,00 €</b>	<b>191 481,05 €</b>	<b>70 000,00 €</b>

<b>EXCEDENT</b>	<b>139 764,00 €</b>	
<b>DEFICIT EN RAR</b>		<b>-183 000,00 €</b>
<b>DEFICIT REEL</b>		<b>-43 236,00 €</b>

**Vu** l'avis favorable rendu par la commission « finances et prospective » du 5 avril 2017,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité des délégués votants, le Président ne prenant pas part au vote, le compte administratif 2016 du budget annexe « aménagement des zones d'activités » de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay.

## **DOSSIER N°4-4 : COMPTE DE GESTION 2016 – BUDGETS PRINCIPAL ET ANNEXES**

*Délibération n° 2017/15*

**Vu** la présentation et l'approbation des comptes administratifs 2016 des budgets principal et annexes de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay,

**Vu** la présentation détaillée du compte de gestion 2016 des budgets principal et annexes par Monsieur le Trésorier,

**Après** s'être assuré que Monsieur le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

**Considérant** que toutes les écritures sont régulières et justifiées,

**Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016,

**Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Vu** l'avis favorable rendu par la commission « finances et prospective » du 5 avril 2017,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire :

✓ **Déclare** que les comptes de gestion 2016 dressés par Monsieur le Trésorier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part (budgets principal et annexes « abattoir » et « aménagement des zones d'activités »),

✓ **Approuve** les comptes de gestion 2016 dressés par Monsieur le Trésorier.



Le Président propose d'affecter le résultat 2016 du budget principal comme suit :

**Excédent de fonctionnement au 31 décembre 2016** **1 180 483,18 €**

Excédent d'investissement au 31 décembre 2016	267 987,19 €
Déficit d'investissement en restes à réaliser	-471 926,00 €
Dépenses : 531 926 € / Recettes : 60 000 €	
<b>Déficit total</b>	<b>-203 938,81 €</b>
<b>Affectation obligatoire</b>	<b>203 938,81 €</b>
<b>Affectation complémentaire</b>	<b>200 000,00 €</b>
<b>Affectation totale à l'article 1068 du budget 2017</b>	<b>403 938,81 €</b>
<b>Soit une reprise de l'excédent de fonctionnement pour le budget 2017</b>	<b>776 544,37 €</b>

**Vu** l'approbation des comptes administratif et de gestion du budget principal,

**Vu** l'avis favorable rendu par la commission « finances et prospective » du 5 avril 2017,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire **décide** à l'unanimité d'affecter le résultat de l'exercice 2016 du budget principal tel que proposé par le Président.

Le Président propose d'affecter le résultat 2016 du budget annexe « abattoir » comme suit :

**Excédent de fonctionnement au 31 décembre 2016** **130 914,66 €**

Déficit d'investissement au 31 décembre 2016	-20 566,99 €
Déficit d'investissement en restes à réaliser	-22 000,00 €
Dépenses : 122 000 € / Recettes : 100 000 €	
<b>Déficit total</b>	<b>-42 566,99 €</b>
<b>Affectation à l'article 1068 du budget 2017</b>	<b>42 566,99 €</b>
<b>Soit une reprise de l'excédent de fonctionnement pour le budget 2017</b>	<b>88 347,67 €</b>

**Vu** l'approbation des comptes administratif et de gestion du budget annexe « abattoir »,

**Vu** l'avis favorable rendu par la commission « finances et prospective » du 5 avril 2017,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire **décide** à l'unanimité d'affecter le résultat de l'exercice 2016 du budget annexe « abattoir » tel que proposé par le Président.

**DOSSIER N°5-3 : AFFECTATION DU RESULTAT 2016 – BUDGET ANNEXE**  
**« AMENAGEMENT DES ZONES D'ACTIVITES »** *Délibération n° 2017/17*

Le Président propose d'affecter le résultat 2016 du budget annexe « aménagement des zones d'activités » comme suit :

<b>Excédent de fonctionnement au 31 décembre 2016</b>	<b>67 344,00 €</b>
Excédent d'investissement au 31 décembre 2016	139 764,00 €
Déficit d'investissement en restes à réaliser	-183 000,00 €
Dépenses : 253 000 € / Recettes : 70 000 €	
<b>Déficit total</b>	<b>-43 236,00 €</b>
<b>Affectation totale à l'article 1068 du budget 2017</b>	<b>43 236,00 €</b>
<b>Soit une reprise de l'excédent de fonctionnement pour le budget 2017</b>	<b>24 108,00 €</b>

**Vu** l'approbation des comptes administratif et de gestion du budget annexe « aménagement des zones d'activités »,

**Vu** l'avis favorable rendu par la commission « finances et prospective » du 5 avril 2017,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire **décide** à l'unanimité d'affecter le résultat de l'exercice 2016 du budget annexe « aménagement des zones d'activités » tel que proposé par le Président.

**DOSSIER N°6-1 : BUDGET PRINCIPAL 2017** *Délibération n° 2017/18*

Le Président présente aux délégués le projet de budget principal 2017 suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES		PREVISIONS 2016	REALISE 2016	PREVISIONS 2017	
N°	Chapitre	Montants	Montants	Montants	
011	Charges à caractère général	1 870 316,68 €	1 714 964,17 €	2 093 500,00 €	41%
012	Charges de personnel et frais assimilés	769 000,00 €	718 077,44 €	802 000,00 €	16%
014	Atténuations de produits	1 077 000,00 €	1 068 178,45 €	1 065 000,00 €	21%
022	Dépenses imprévues	182 000,00 €		64 070,37 €	1%
023	Virement à la section d'investissement	521 900,00 €		326 174,00 €	6%
042	Opérations de transfert entre sections	130 000,00 €	677 665,89 €	146 000,00 €	3%
65	Autres charges de gestion courante	450 000,00 €	390 886,60 €	478 500,00 €	9%
66	Charges financières	48 000,00 €	44 137,21 €	40 000,00 €	1%
67	Charges exceptionnelles	43 000,00 €	40 530,78 €	74 000,00 €	1%
68	Dotations aux provisions	100 000,00 €	100 000,00 €	50 000,00 €	1%
<b>TOTAL</b>		<b>5 191 216,68 €</b>	<b>4 754 440,54 €</b>	<b>5 139 244,37 €</b>	<b>100%</b>

RECETTES		PREVISIONS 2016	REALISE 2016	PREVISIONS 2017	
N°	Chapitre	Montants	Montants	Montants	
002	Résultat de fonctionnement reporté	668 716,68 €	668 716,68 €	776 544,37 €	15%
013	Atténuations de charges	315 000,00 €	323 100,36 €	337 000,00 €	7%
042	Opérations d'ordre entre sections	279 000,00 €	376 414,68 €	24 000,00 €	0%
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	131 500,00 €	141 031,43 €	149 500,00 €	3%
73	Impôts et taxes	2 627 000,00 €	2 785 342,67 €	2 595 000,00 €	50%
74	Dotations, subventions et participations	976 000,00 €	977 547,47 €	1 082 200,00 €	21%
75	Autres produits de gestion courante	192 000,00 €	206 522,72 €	173 000,00 €	3%
77	Produits exceptionnels	2 000,00 €	456 247,71 €	2 000,00 €	0%
<b>TOTAL</b>		<b>5 191 216,68 €</b>	<b>5 934 923,72 €</b>	<b>5 139 244,37 €</b>	<b>100%</b>

(Section d'investissement : voir page 12 à 15)

Madame Marie-France MARTINEAU demande si les nouveaux marchés relatifs au service de gestion des déchets ont permis de réduire les coûts. Monsieur Alain REUILLON répond que cela a abouti à une augmentation de 9 à 11%, même si le prestataire le moins cher a été retenu. Cela s'explique par le fait que :

- depuis la fermeture du CET de Vicq-sur-Nahon, la collecte est à nouveau payante sur cette commune,
- désormais, le transfert vers Villeherviers est également payant,
- la collecte est sur 5 jours au lieu de 4, le bourg de Valençay ne pouvant être collecté le lundi,
- les déchetteries voient leurs tonnages augmentés

Par ailleurs, il sollicitera le remboursement sur les 9 premiers mois des 3 500 € d'amortissement versés mensuellement pour le camion, ce dernier n'ayant été livré qu'en octobre 2016.

Il termine en soulignant qu'une campagne va être menée pour que les professionnels cessent de déposer leurs déchets en déchetterie.

Monsieur Alain RAVOY rappelle que la baisse des dotations cumulée depuis 2014 est de 530 856 €.

Monsieur Philippe KOCHER demande à quels travaux correspondent les 22 000 € alloués au RIP 36. Monsieur Gérard SAUGET répond que les travaux de Faverolles et Heugnes vont être réalisés. Les Départements du Cher et de l'Indre se sont associés pour poursuivre les opérations en matière de FTPH. 40 communes de plus de 1 000 habitants vont bénéficier de ce dispositif parmi lesquels Ecueillé, Luçay-le-Mâle et Valençay, en 2020. Pour tout administré qui dispose d'un débit inférieur à 4 Mbits, le Département financera une antenne satellite dans la limite de 400 €.

Sites internet pour mesurer le débit instantané (bande passante) :

- [www.degrouptest.com/test-debit.php](http://www.degrouptest.com/test-debit.php)
- [www.ariase.com/fr/vitesse/](http://www.ariase.com/fr/vitesse/)
- [www.speedtest.net/fr/](http://www.speedtest.net/fr/)

Monsieur Philippe KOCHER demande si cela signifie que Heugnes devra attendre 2030 pour avoir la fibre optique. Monsieur Gérard SAUGET répond que les 40 communes de plus de 1 000 habitants que compte l'Indre représentent 70% de la population. A ce jour, aucune information n'est disponible sur les prévisions de raccordement des 30% restants. Il ajoute que, suite à l'intervention de l'AMRF, Orange a reconnu qu'il n'avait pas entretenu le réseau correctement.

Madame Mireille CHALOPIN indique qu'une réunion publique sera organisée par Orange le 19 avril prochain à Luçay-le-Mâle.

Monsieur Claude DOUCET fait part des réserves formulées par Monsieur Patrick MALET concernant les projets d'investissement du train touristique.

## INVESTISSEMENT (présentation par programme)

DEPENSES	RAR	Propositions	TOTAL	RECETTES	RAR	Propositions	TOTAL
<b>ADMINISTRATION GENERALE : OPERATIONS NON AFFECTEES</b>							
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>261 500,00 €</b>	<b>261 500,00 €</b>	<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>1 146 100,00 €</b>	<b>1 146 100,00 €</b>
Remboursement capital des emprunts		151 000,00 €	151 000,00 €	Reprise de l'excédent reporté 2016		267 987,19 €	267 987,19 €
Dépenses imprévues		70 000,00 €	70 000,00 €	Affectation du résultat 2016		403 938,81 €	403 938,81 €
Amortissements des subventions		24 000,00 €	24 000,00 €	Amortissements des immobilisations		146 000,00 €	146 000,00 €
				Virement de la section de fonctionnement		326 174,00 €	326 174,00 €
01 Acquisition matériel informatique secrétariat		1 000,00 €	1 000,00 €				
03 Acquisition traceur scanneur et rogneuse services techniques		13 000,00 €	13 000,00 €	FCTVA		2 000,00 €	2 000,00 €
03 Acquisition logiciel autocad services techniques		1 500,00 €	1 500,00 €				
01 Acquisition 1 barnum		1 000,00 €	1 000,00 €				
<b>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>							
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>917 000,00 €</b>	<b>917 000,00 €</b>	<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>400 000,00 €</b>	<b>401 300,00 €</b>
Installation RENAUD à Luçay-le-Mâle		100 000,00 €	100 000,00 €	DETR		140 000,00 €	140 000,00 €
		650 000,00 €	650 000,00 €			140 000,00 €	140 000,00 €
		50 000,00 €	50 000,00 €	Emprunt		520 000,00 €	520 000,00 €
100 Versements cautions pépinière d'entreprises		2 000,00 €	2 000,00 €	Remboursement cautions		2000,00 €	2 000,00 €
100 Travaux pépinière d'entreprises (climatisation)		9 000,00 €	9 000,00 €				

DEPENSES	RAR	Propositions	TOTAL	RECETTES	RAR	Propositions	TOTAL
<b>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (suite)</b>							
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>917 000,00 €</b>	<b>917 000,00 €</b>	<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>400 000,00 €</b>	<b>401 300,00 €</b>
100 Installation Kit audio-interphone Espace Gâtines		4 000,00 €	4 000,00 €				
				Vente terrain fin de crédit bail Entreprise MAYE		2 500,00 €	2 500,00 €
08 Acquisition mobilier service développement économique		2 000,00 €	2 000,00 €				
001 Subvention d'équipement budget annexe abattoir		100 000,00 €	100 000,00 €				
<b>AMENAGEMENT DE L'ESPACE</b>							
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>358 926,00 €</b>	<b>628 074,00 €</b>	<b>987 000,00 €</b>	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>12 600,00 €</b>	<b>434 000,00 €</b>	<b>446 600,00 €</b>
306 Programme voirie 2016	79 926,00 €	-79 926,00 €	0,00 €	Subvention FAR	12 600,00 €		12 600,00 €
308 Programme voirie 2017		325 000,00 €	325 000,00 €	Subvention FAR		76 000,00 €	76 000,00 €
				FCTVA		53 000,00 €	53 000,00 €
303 Travaux ouvrages d'art	279 000,00 €	61 000,00 €	340 000,00 €	FCTVA		56 000,00 €	56 000,00 €
306 RIP 36		22 000,00 €	22 000,00 €				
309 Création de pistes cyclables <b>TEPCV</b>		300 000,00 €	300 000,00 €	Subvention Etat TEPCV		125 000,00 €	125 000,00 €
				Subvention Etat DSIL TEPCV		75 000,00 €	75 000,00 €
				FC TVA		49 000,00 €	49 000,00 €

DEPENSES	RAR	Propositions	TOTAL	RECETTES	RAR	Propositions	TOTAL
<b>TOURISME</b>							
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>13 000,00 €</b>	<b>188 000,00 €</b>	<b>201 000,00 €</b>	<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>140 000,00 €</b>	<b>140 000,00 €</b>
402 Travaux d'aménagement Musée de l'Automobile	10 000,00 €		10 000,00 €				
403 Travaux de peinture et vidéosurveillance Musée de l'Automobile		17 000,00 €	17 000,00 €	FC TVA		5 000,00 €	5 000,00 €
402 Acquisition plateau tournant Musée de l'Automobile		5 000,00 €	5 000,00 €				
403 Travaux aménagement borne camping car de Valençay	3 000,00 €		3 000,00 €				
401 Travaux éclairage boutique LED OTSI de Valençay		6 000,00 €	6 000,00 €	FC TVA		1 000,00 €	1 000,00 €
404 Signalisation circuit Benjamin Rabier <b>TEPCV</b>		140 000,00 €	140 000,00 €	Subvention Région		47 000,00 €	47 000,00 €
			25 000,00 €	Subvention Etat TEPCV		47 000,00 €	47 000,00 €
		3 000,00 €	3 000,00 €	FC TVA		23 000,00 €	23 000,00 €
405 Acquisition vélos à assistance électrique <b>TEPCV</b>		20 000,00 €	20 000,00 €	Subvention Etat TEPCV		14 000,00 €	14 000,00 €
		3 000,00 €	3 000,00 €	FCTVA		3 000,00 €	3 000,00 €
<b>PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT</b>							
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>10 000,00 €</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>7 900,00 €</b>	<b>7 900,00 €</b>
700 Acquisition ruches pédagogiques <b>TEPCV</b>		10 000,00 €	10 000,00 €	FC TVA		1 500,00 €	1 500,00 €
				Subvention Etat TEPCV		6 400,00 €	6 400,00 €

DEPENSES	RAR	Propositions	TOTAL	RECETTES	RAR	Propositions	TOTAL
<b>SERVICES A LA POPULATION</b>							
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>160 000,00 €</b>	<b>119 500,00 €</b>	<b>279 500,00 €</b>	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>47 400,00 €</b>	<b>63 500,00 €</b>	<b>110 900,00 €</b>
501 Acquisition terrain déchetterie Valençay	60 000,00 €		60 000,00 €				
501 Aménagement de la plateforme de broyage déchetterie de Valençay	100 000,00 €		100 000,00 €	DETR	20 000,00 €	-20 000,00 €	0,00 €
				Subvention Département	20 000,00 €	-20 000,00 €	0,00 €
				Subvention Etat TEPCV		80 000,00 €	80 000,00 €
				FC TVA	7 400,00 €	16 000,00 €	23 400,00 €
502 Fournitures de bacs et conteneurs points de regroupement		5 000,00 €	5 000,00 €	FC TVA		1 000,00 €	1 000,00 €
117 Travaux pompes à chaleur logements sociaux à Préaux	7 600,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €				
110 Travaux remplacement des menuiseries logements sociaux à Lye	3 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €				
100 Acquisition matériel informatique Espace Public Numérique	5 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €				
100 Acquisition licence informatique Espace Public Numérique		2 000,00 €	2 000,00 €				
601 Adaptation banque d'accueil Médiathèque de Valençay		3 000,00 €	3 000,00 €				
601 Acquisition meubles bacs BD Médiathèque de Valençay		7 500,00 €	7 500,00 €	FC TVA		3 000,00 €	3 000,00 €
601 Aménagement espaces verts Médiathèque de Valençay		8 000,00 €	8 000,00 €				
602 Acquisition matériel informatique Médiathèque d'Ecueillé		2 500,00 €	2 500,00 €				
603 Acquisition matériel informatique Bibliothèque de Pellevoisin		1 500,00 €	1 500,00 €				
05 Travaux aménagement aires de jeux Gymnase de Valençay		22 000,00 €	22 000,00 €	FC TVA		3 500,00 €	3 500,00 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>531 926,00 €</b>	<b>2 124 074,00 €</b>	<b>2 656 000,00 €</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>60 000,00 €</b>	<b>2 596 000,00 €</b>	<b>2 656 000,00 €</b>

Vu l'avis favorable rendu par la commission « finances et prospective » du 5 avril 2017,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire **approuve** à l'unanimité le budget principal 2017 de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay tel que présenté par le Président.

**DOSSIER N°6-2 : BUDGET ANNEXE « ABATTOIR » 2017**

*Délibération n° 2017/19*

Le Président présente aux délégués le projet de budget annexe « abattoir » 2017 suivant :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>			
<b>CHAPITRES</b>	<b>Prévisions 2016</b>	<b>Réalisé 2016</b>	<b>Prévisions 2017</b>
Charges de gestion générale	169 599,53 €	151 025,64 €	207 000,00 €
Charges de personnel	189 500,00 €	188 652,68 €	217 500,00 €
Virement en section d'investissement	74 000,00 €		12 000,00 €
Autres charges de gestion courante	15 500,00 €	2 469,18 €	18 500,00 €
Intérêts des emprunts	7 000,00 €	4 683,08 €	4 000,00 €
Charges exceptionnelles	3 000,00 €	52,13 €	3 000,00 €
Dépenses imprévues			21 347,67 €
Amortissements des biens	53 000,00 €	52 207,07 €	57 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>511 599,53 €</b>	<b>399 089,78 €</b>	<b>540 347,67 €</b>

<b>RECETTES</b>			
Excédent reporté	79 099,53 €	79 099,53 €	88 347,67 €
Remboursement sur rémunérations		251,46 €	
Vente de produits et prestations de services	374 000,00 €	390 604,36 €	390 000,00 €
Subvention d'exploitation (contrat aidé)	3 500,00 €	5 053,53 €	5 000,00 €
Subventions	40 000,00 €	41 279,06 €	40 000,00 €
Amortissements des subventions	15 000,00 €	13 716,50 €	17 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>511 599,53 €</b>	<b>530 004,44 €</b>	<b>540 347,67 €</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>			
<b>LIBELLES</b>	<b>Restes à réaliser 2016</b>	<b>Propositions 2017</b>	<b>TOTAL 2017</b>
Déficit reporté		81 494,40 €	81 494,40 €
Capital des emprunts		57 000,00 €	57 000,00 €
Acquisition matériel ou outillage		25 000,00 €	25 000,00 €
Travaux de bâtiments	27 000,00 €	45 000,00 €	72 000,00 €
Construction ateliers de découpe et transformation	816 698,00 €		816 698,00 €
Dépenses imprévues			
Amortissements des subventions		15 000,00 €	15 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>122 000,00 €</b>	<b>1 589 566,99 €</b>	<b>1 711 566,99 €</b>



<b>RECETTES</b>			
Affectation du résultat		42 566,99 €	42 566,99 €
Virement section de fonctionnement		12 000,00 €	12 000,00 €
Subventions ateliers de découpe et transformation	40 000,00 €	600 000,00 €	640 000,00 €
Subvention d'équipement du budget principal		100 000,00 €	100 000,00 €
Emprunt atelier de découpe et de transformation	60 000,00 €	800 000,00 €	860 000,00 €
Amortissements des biens		57 000,00 €	57 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>100 000,00 €</b>	<b>1 611 566,99 €</b>	<b>1 711 566,99 €</b>

Vu l'avis favorable rendu par la commission « finances et prospective » du 5 avril 2017,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire **approuve** à l'unanimité le budget annexe « abattoir » 2017 de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay tel que présenté par le Président.

Le Président indique qu'il ira visiter, avec le vice-Président délégué au développement agricole, un atelier de découpe et transformation à Lembeye (64) le 20 avril prochain.

### **DOSSIER N°6-3 : BUDGET ANNEXE « AMENAGEMENT DES ZONES D'ACTIVITES » 2017** *Délibération n° 2017/20*

Le Président présente aux délégués le projet de budget annexe « aménagement des zones d'activités » 2017 suivant :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>			
<b>CHAPITRES</b>	<b>Prévisions 2016</b>	<b>Réalisé 2016</b>	<b>Prévisions 2017</b>
Charges de gestion générale	24 239,42 €	4 540,58 €	15 608,00 €
Virement en section d'investissement	4 500,00 €		37 000,00 €
Autres charges de gestion courante	2 000,00 €		1 000,00 €
Dépenses imprévues	1 000,00 €		500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>31 739,42 €</b>	<b>4 540,58 €</b>	<b>54 108,00 €</b>
<b>RECETTES</b>			
Excédent reporté	71 239,42 €	71 239,42 €	24 108,00 €
Produits des services, du domaine	1 000,00 €	691,16 €	1 000,00 €
Subventions d'équilibre			29 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>72 239,42 €</b>	<b>71 930,58 €</b>	<b>54 108,00 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES			
LIBELLES	Restes à réaliser 2016	Propositions 2017	TOTAL 2017
Acquisition terrains et travaux d'aménagement ZA de Vicq-sur-Nahon	140 000,00 €		140 000,00 €
Acquisition terrains ZA de Luçay-le-Mâle		68 000,00 €	68 000,00 €
Travaux d'aménagement ZA de Luçay-le-Mâle	113 000,00 €	-103 000,00 €	10 000,00 €
Dépenses imprévues		2 000,00 €	2 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>253 000,00 €</b>	<b>-33 000,00 €</b>	<b>220 000,00 €</b>
RECETTES			
Excédent reporté		139 764,00 €	139 764,00 €
Affectation du résultat		43 236,00 €	43 236,00 €
Virement section de fonctionnement		37 000,00 €	37 000,00 €
Vente de terrains ZA de Luçay-le-Mâle	70 000,00 €	-70 000,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>70 000,00 €</b>	<b>150 000,00 €</b>	<b>220 000,00 €</b>

Vu l'avis favorable rendu par la commission « finances et prospective » du 5 avril 2017,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité le budget annexe « aménagement des zones d'activités » 2017 de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay tel que présenté par le Président.

Madame Marie-France MARTINEAU demande dans quelles conditions il est possible de créer/étendre des zones d'activités, dans la mesure où les existantes ne sont pas pleines.

Le Président répond qu'il est possible de créer/étendre les zones au gré des souhaits des entreprises, dans la mesure où les préconisations du SCoT du Pays de Valençay en Berry sont respectées.

#### DOSSIER N°7-1 : DEMANDES DE SUBVENTION 2017 *Délibérations n° 2017/21 à 2017/38*

Le Président informe les conseillers des demandes de subventions reçues par la CCEV et des propositions de la commission « finances et prospective » du 5 avril 2017.

Le conseil communautaire valide à l'unanimité des délégués votants les subventions suivantes :

	2016	2017		
Crédits ouverts pour les subventions	185 000 €	210 000 €		
SUBVENTIONS Art. 6574	Montant attribué	Montant demandé	Proposition commission	Montant attribué
<i>Développement économique</i>	16 625,00 €	54 600,00 €	52 625,00 €	0,00 €
CIVAM - Animations pédagogiques - sollicité 2016 : 1500 €		1 000,00 €		
CIVAM - Projet BOCAGE - sollicité 2016 : 3500 €	9 025,00 €	0,00 €	9 025,00 €	
CIVAM - Projet IABA - sollicité 2016 : 6000 €		5 500,00 €		
CIVAM - Projet ID en Campagne Anti-Gaspi		4 500,00 €		
CIVAM - TEPCV plantation de haies		36 000,00 €	36 000,00 €	
<b>Sous-total CIVAM</b>	<b>9 025,00 €</b>	<b>47 000,00 €</b>	<b>47 000,00 €</b>	
Assoc. Dével. Prom. Vins et Fromages de Valençay	7 600,00 €	7 600,00 €	7 600,00 €	

SUBVENTIONS Art. 6574	2016	2017		
	Montant attribué	Montant demandé	Proposition commission	Montant attribué
<b>Tourisme</b>	95 090,00 €	100 200,00 €	96 200,00 €	0,00 €
Office de tourisme de Valençay - Fonctionnement	90 000 €	90 000,00 €	89 600,00 €	
Office de tourisme d'Ecueillé - Fonctionnement	2 000 €	5 000,00 €	2 400,00 €	
<b>Sous-total OTSI Valençay et Ecueillé</b>		<b>95 000,00 €</b>	<b>92 000,00 €</b>	
Syndicat d'Initiative de Pellevoisin (Fête de la Vapeur)	1 000 €	3 000,00 €	2 000,00 €	
Association des Amis du Musée de l'Automobile	2 090 €	2 200,00 €	2 200,00 €	
<b>Culture, sports, loisirs</b>	57 544,08 €	19 565,00 €	40 625,00 €	0,00 €
Joyeuse Valencéenne	9 658,00 €	crédits réservés	10 000,00 €	
Musique de LYE	7 598,84 €	crédits réservés	8 000,00 €	
Société Musicale Ecueilloise (période de septembre 2016 à juin 2017) (subvention exceptionnelle)	13 026,38 € 2 000,00 €	crédits réservés 1 000,00 €	13 000,00 € 0,00 €	
Union Musicale de Pellevoisin (période de septembre 2016 à juin 2017) (subvention exceptionnelle)	3 722,86 € 1 000,00 €	crédits réservés 1 000,00 €	3 700,00 € 0,00 €	
Les Amis de Benjamin Rabier	950,00 €	950,00 €	950,00 €	
FFN 36 - Opération Nager Grandeur Nature	5 000,00 €	5 500,00 €	5 500,00 €	
Vélo Club Châtillonnais	380,00 €	450,00 €	450,00 €	
Association Sportive Collège VALENCAY	665,00 €	665,00 €	665,00 €	
Groupement d'employeurs Gâtine Football	770,00 €	800,00 €	800,00 €	
US Gâtines	3 980,00 €	4 000,00 €	3 980,00 €	
La Vicquoise	1 080,00 €	1 200,00 €	1 080,00 €	
US Luçay	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	
Judo Club Ecueillois (subvention exceptionnelle : 1500 € attribué en 2016 mais non versé car manifestation reportée en 2017)	1 500,00 €	1 500,00 €		
Les Mollets de Gâtines (subvention exceptionnelle en 2016)	250,00 €	300,00 €	300,00 €	
Ecurie Berrichonne	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	
Lunik Son	3 193,00 €			
Arts Berry Touraine	570,00 €	Pas de demande		
<b>Autres</b>	300,00 €	800,00 €	300,00 €	0,00 €
BIP TV - 1.000 € attribués pour 2016 mais non versés car situation financière non fournie		Demandé sans montant		
Vitibulles		500,00 €	0,00 €	
Le Souvenir Français (subvention exceptionnelle)		300,00 €	300,00 €	
Savoirs et partage	200,00 €			
Arts et savoir-faire (subvention exceptionnelle)	100,00 €			
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>	<b>169 559,08 €</b>	<b>175 165,00 €</b>	<b>189 750,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Monsieur Gilles BRANCHOUX remercie les délégués pour leur soutien à l'Office de Tourisme du Pays de Valençay qu'il préside. L'association a enregistré en 2016 un excédent de 6 000 € lié à l'augmentation des ventes de la boutique. L'extension du Bureau d'Information Touristique à Ecueillé va générer un surcoût de 5 000 € environ (principalement en charge de personnel), la commune d'Ecueillé mettant à disposition un local gracieusement.

Le Président indique que le Département subventionnera ce projet en 2017 à hauteur de 2 000 € mais qu'il va refondre ses modalités d'intervention dès 2018.

**DOSSIER N°7-2 : PARTICIPATIONS 2017 AU FINANCEMENT D'ORGANISMES DIVERS***Délibération n° 2017/39*

Le Président rappelle le montant des que la commission « finances et prospective » du 5 avril 2017 propose de verser aux organismes suivants :

<b>Organisme</b>	<b>Commentaires</b>	<b>Montant</b>
Mission Locale de Châteauroux		3 770,54 €
BGE 36	Participation annuelle de 2016 à 2018	2 500,00 €
	Estimation participation annuelle pour le poste de chargé d'affaire	18 000 €
Initiative Indre		7 622,00 €
Initiative Indre (Cap'Jeunes)		2 000,00 €
Initiative Indre (Cap'Agri)		1 000,00 €
Conseil Départemental 36	Redevance haut débit Heugnes	180,55 €
Animateur Jeunesse FOL 36	Acompte 2017 (15 500 €) + solde 2016 (5 000 €)	20 500,00 €
Comité des Œuvres Sociales Valençay		8 643,26 €
Fonds de Solidarité pour le Logement		1 900,00 €
Syndicat Départemental des Transports Scolaires	Estimation 2017	430,00 €
SDEI 36 : cotisation annuelle SIG	Estimation 2017	110,00 €
SM train touristique – participation annuelle	58 747 € pour la partie financière et 2.820 € : montant estimé pour les intérêts de la ligne de trésorerie	61 567,00 €
SM train touristique – participation exceptionnelle travaux VC 2 Pellevoisin	Estimation des travaux	11 000,00 €
SM Pays de Valençay en Berry – SCOT	Estimation 2017 : 2,58 € par habitant	30 960,00 €
SM RIP 36 – participation au fonctionnement	Estimation 2017	4 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>171 183,35 €</b>

Madame Mireille CHALOPIN, Présidente du Syndicat Mixte pour la Valorisation du train Touristique Argy – Valençay, précise que les crédits alloués pour les travaux de la VC n°2 à Pellevoisin concernent de la voirie et pas le train directement.

Madame Alice CAILLAT explique que les 11 000 € ont été affectés analytiquement au train car ces travaux sont induits par ceux réalisés par le syndicat sur la ligne de chemin de fer.

**Vu** l'avis rendu par la commission « finances et prospective » du 5 avril 2017,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- ✓ **Approuve** les participations telles que présentées précédemment,
- ✓ **S'engage** à inscrire les crédits suffisants à l'article 6558 du budget principal 2017 de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay,
- ✓ **Autorise** le Président à signer tout document relatif à ces dossiers.

**DOSSIER N°8 : TAUX DE TAXE D'HABITATION, TAXES FONCIERES ET DE COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES POUR 2017** *Délibération n° 2017/40*

En accord avec la commission « finances et prospective » du 5 avril 2017, le Président propose, malgré la baisse des bases enregistrée en 2016, de maintenir les taux des taxes et cotisations pour l'année 2017, à savoir :

- Taxe d'habitation : 7,54% (produit attendu : 770 663 €)
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 0,00%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 1,96% (produit attendu : 28 440 €)
- Cotisation foncière des entreprises : 22,00% (produit attendu : 254 540 €)

**Vu** l'avis de la commission « finances et prospective » du 5 avril 2017,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire :

✓ **Approuve** les taux suivants :

- . Taxe d'habitation : 7,54%
- . Taxe foncière sur les propriétés bâties : 0,00%
- . Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 1,96%
- . Cotisation foncière des entreprises : 22,00%

✓ **Autorise** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

**DOSSIER N°9 : TAUX DE TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES POUR LES TROIS ZONES POUR 2017** *Délibération n° 2017/41*

Le Président rappelle que par délibération du 1<sup>er</sup> avril 2015, le conseil communautaire a décidé de lisser sur cinq ans les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur tout le territoire de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay. Le produit attendu pour l'année 2017 se répartit comme suit :

		Zone 1 <sup>a</sup>	Zone 2 <sup>b</sup>	Zone 3 <sup>c</sup>	Produit total
<b>2017</b>	Bases	5 279 922 €	425 410 €	2 387 577 €	1 165 869 €
	<b>Taux</b>	<b>14%</b>	<b>10,50%</b>	<b>16%</b>	
	Produits	739 189 €	44 668 €	382 012 €	

<sup>a</sup> Zone 1 : ex-canton de Valençay sauf Vicq-sur-Nahon

<sup>b</sup> Zone 2 : commune de Vicq-sur-Nahon

<sup>c</sup> Zone 3 : ex-canton d'Ecueillé

Monsieur Claude DOUCET fait part des réserves formulées par Monsieur Patrick MALET concernant le taux de la TEOM, qui permet d'enregistrer une nouvelle fois un excédent alors qu'il conviendrait d'équilibrer le service.

**Vu** l'avis de la commission « finances et prospective » du 5 avril 2017,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- ✓ **Valide** les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur tout le territoire de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay et les produits attendus tels que présentés ci-dessus,
- ✓ **Autorise** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

## PERSONNEL

### DOSSIER N°10 : SERVICE ADMINISTRATIF : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF *Délibération n° 2017/42*

Le Président rappelle que suite à la fusion entre les Communautés de Communes du Pays d'Ecueillé et de Valençay, les deux personnels précédemment mis à disposition par la commune d'Ecueillé auprès de l'ancienne CCPE ne font plus partie des effectifs. Pour compenser ce temps de travail, la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay a procédé le 1<sup>er</sup> juillet 2014 au recrutement d'un agent dans le cadre d'un CUI-CAE, à hauteur de 24 heures par semaine, pour une durée de 12 mois, renouvelé deux fois. Ce contrat arrive à échéance au 30 juin 2017.

**Vu** les nouvelles compétences exercées par la Communauté de Communes et la charge de travail grandissante pour le personnel administratif, le Président propose de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017.

**Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**Vu** les décrets relatifs au cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux,

**Vu** les nécessités du service et notamment les conséquences des dispositions de la loi NOTRe,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- ✓ **Décide** de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017,
- ✓ **Modifie** le tableau des effectifs en conséquence,
- ✓ **Autorise** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

### DOSSIER N°11 : ABATTOIR ET DECHETTERIE : RENOUELEMENT DU CONTRAT CAE D'UN AGENT *Délibération n° 2017/43*

Le Président explique que le contrat de travail de l'agent en charge du nettoyage de l'abattoir et de l'accueil au sein de la déchetterie de Valençay arrive à échéance le 30 juin 2017. Compte tenu de la situation de ce personnel, le Président propose de le renouveler, dans le cadre d'un CUI-CAE (Contrat Unique d'Insertion – Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi) pour une durée de 12 mois, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017. L'Etat couvre 80% du coût de cet emploi sur les 20 premières heures, le reste à charge étant estimé à 5 912 €.

Il convient d'autoriser le Président à signer la convention avec l'Etat et le contrat de travail correspondant.

**Vu** les nécessités des services de l'abattoir et de la déchetterie de Valençay,

**Vu** le dispositif d'aide à l'emploi proposé par l'Etat,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- ✓ **Décide** de recruter un agent à temps complet dans le cadre d'un CUI-CAE, pour une durée d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017,
- ✓ **Fixe** la rémunération de l'agent sur la base du SMIC horaire,
- ✓ **Autorise** le Président à effectuer les démarches nécessaires, à signer le contrat de travail correspondant, les conventions afférentes et tout document relatif à ce dossier.

## DOSSIER N°12 : ABATTOIR : RECRUTEMENT D'UN AGENT D'ABATTAGE

*Délibération n° 2017/44*

Le Président explique que dans le cadre de la gestion de l'abattoir de Valençay, compte tenu de l'augmentation du tonnage et des heures supplémentaires effectuées par les agents en poste ainsi que des périodes de congés annuels, il convient de recruter un agent d'abattage supplémentaire.

En raison de la spécificité du poste, il n'existe pas de cadre d'emploi de fonctionnaire susceptible d'assurer les fonctions correspondantes. Le Président propose de recruter un agent non titulaire pour une durée de six mois, conformément à l'article 3-3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Le Président indique qu'il s'agit de Monsieur Michaël VIEVILLE, demeurant à Chabris. Son poste évoluera en fonction du développement de l'atelier de découpe.

**Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment son article 3-3-1°,

**Vu** le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

**Considérant** l'absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes,

**Vu** les nécessités du service de l'abattoir,

**Vu** la vacance d'emploi effectuée,

**Vu** les caractéristiques du poste :

- . occuper les différents postes de travail de la chaîne d'abattage
- . respecter les objectifs et les consignes d'hygiène et de sécurité, les procédures de fonctionnement

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire :

✓ **Décide** :

- . de créer un poste d'agent non titulaire pour exercer les fonctions d'agent d'abattage à temps complet, pour une durée de six mois à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017,
- . de fixer la rémunération sur la base de l'indice brut 370, majoré 342,

✓ **Autorise** le Président à signer le contrat de travail correspondant et tout document relatif à ce dossier.

## DOSSIER N°13 : CREATION DE POSTES SUITE A AVANCEMENT DE GRADE

*Délibération n° 2017/45*

Suite au changement de grade d'agents de la collectivité, il convient :

- de transformer un poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe en adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017,
- de transformer un poste d'adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe en adjoint du patrimoine principal de 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017,
- de transformer un poste d'adjoint du patrimoine en adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017,
- de procéder à une déclaration de vacance de poste simplifiée auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Indre,
- de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

✓ **Approuve** la transformation d'un poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe en adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017

- ✓ **Approuve** la transformation d'un poste d'adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe en adjoint du patrimoine principal de 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017,
- ✓ **Approuve** la transformation d'un poste d'adjoint du patrimoine en adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017,
- ✓ **Autorise** le Président à procéder à une déclaration de vacance de poste simplifiée auprès du Centre de Gestion,
- ✓ **Modifie** le tableau des effectifs de la manière suivante :

Grade	Créé	Pourvu	Remarque
<b>Cat A :</b>			
Attaché territorial	1	1	
Bibliothécaire	1	1	
<b>Cat B :</b>			
Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	
Technicien territorial	2	2	
<b>Cat. C :</b>			
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	
Adjoint administratif	2	2	
Adjoint du patrimoine principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	au 1 <sup>er</sup> /05/2017
Adjoint du patrimoine principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	au 1 <sup>er</sup> /05/2017
Adjoint du patrimoine	1	1	
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	mis en détachement
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	
Adjoint technique	3	3	
Adjoint technique	1	0	20 h par semaine
<b>Contractuels</b> conformément à l'article 3 alinéa 3 (loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée) :			
Agent d'abattage	4	4	
<b>EFFECTIF TOTAL</b>	<b>22</b>	<b>21</b>	

- ✓ **Autorise** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

### DOSSIER N°14 : ZA DE BEAUVAIS A LUÇAY-LE-MALE : ACQUISITION DE LA PARCELLE WD N°8 *Délibération n° 2017/46*

Dans le cadre du projet d'installation de l'entreprise RENAUD de Luçay-le-Mâle sur la zone d'activités de Beauvais, le Président rappelle aux délégués que par délibération du 23 juin 2016, le conseil communautaire a décidé d'acquérir la parcelle WD n°8 appartenant à Monsieur et Madame Gilles SIMON, d'une superficie de 22 720 m<sup>2</sup> pour un montant de 45 440 € et désigné Maître Charles-Alexandre LANGLOIS, Notaire à Vicq-sur-Nahon, pour la rédaction de l'acte de vente.

Cependant, les parcelles concernées par l'installation de l'entreprise RENAUD (WD n°8 et 2,16 ha de la WD n°45) sont actuellement exploitées par la SCEA du Minerai de Luçay-le-Mâle. Il convient donc de prévoir le versement d'indemnités d'éviction au bénéfice de la SCEA du Minerai, à hauteur de 9 088 € pour la parcelle cadastrée WD n°8, et 8 640 € pour la parcelle cadastrée WD n°45, soit un total de 17 728 €.

Il convient de statuer sur le sujet.



Pour information, le service des Domaines a estimé la valeur vénale du bien entre 39 760 € et 43 736 €.

Le Président propose en outre de désigner Maître Charles-Alexandre LANGLOIS pour la rédaction de l'acte de vente.

**Vu** l'avis des Domaines en date 25 mai 2016,

**Vu** le Plan local d'urbanisme de la commune de Luçay-le-Mâle approuvé en date du 14 mars 2011,

**Vu** l'intérêt pour la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay d'étendre la zone d'activités de Beauvais,

**Vu** le projet de l'entreprise RENAUD SAS,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- ✓ **Décide** l'acquisition de la parcelle WD n°8 appartenant à Monsieur et Madame Gilles SIMON, d'une superficie de 22 720 m<sup>2</sup>,
- ✓ **Fixe** le montant d'acquisition à 45 440 €,
- ✓ **Accepte** le versement d'indemnités d'éviction au bénéfice de la SCEA du Minerai de Luçay-le-Mâle, à hauteur de 17 728 €,
- ✓ **Désigne** Maître Charles-Alexandre LANGLOIS, Notaire à Vicq-sur-Nahon, pour la rédaction des actes afférents,
- ✓ **Autorise** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

## **DOSSIER N°15 : ZA DE BEAUVAIS A LUÇAY-LE-MALE : PROJET DE CREDIT-BAIL AVEC LA SOCIETE OPTIMA NUTRITION ET PLAN DE FINANCEMENT**

*Délibération n° 2017/47*

Dans le cadre de son projet d'installation sur la zone d'activités de Beauvais de Luçay-le-Mâle, l'entreprise RENAUD a créé une nouvelle société dénommée OPTIMA NUTRITION.

Cette entreprise a pour objet principal une activité agro-alimentaire à travers notamment la création :

- d'une unité de mélange de matières premières (usine de MASH),
- d'une usine de déshydratation de luzerne,
- d'une usine de transformation de colza (tourteau et huile).

La société OPTIMA NUTRITION a sollicité le soutien de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay afin d'étudier différents modes de portage immobilier. Le Président propose de retenir le montage suivant :

- Réalisation des travaux d'investissement par la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay (acquisition de terrains, aménagement des VRD, construction des locaux sociaux et du pont bascule pour un montant estimatif de 868 500 € HT),
- Sollicitation de subventions de la part de la Communauté de Communes pour la réalisation des travaux aux taux maxima autorisés,
- Contraction d'un emprunt bancaire sur 10 ans par la Communauté de Communes pour financer le reste à charge de la société OPTIMA NUTRITION,
- Location des terrains et bâtiments sous la forme d'un crédit-bail d'une durée de 20 ans maximum avec option d'achat pour la société OPTIMA NUTRITION au terme du contrat.

Le Président rappelle qu'en vertu du règlement européen n° SA 40417, en tant qu'entreprise agro-alimentaire, OPTIMA NUTRITION peut bénéficier de 40% d'aides publiques, soit 347 400 €.

En conséquence, le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Acquisition parcelle WD n°8	65 700 €	Loyers versés par OPTIMA NUTRITION 521 100 € de capital + 32 080 € d'intérêts (taux estimatif de 1,2% ; durée de l'emprunt de la CCEV : 10 ans)	553 180 €
Travaux de VRD	550 000 €		
Installation d'un transformateur électrique	35 000 €		
Construction des locaux sociaux	100 000 €	Etat (DETR) – 40% des aides publiques	138 960 €
Construction du pont bascule	50 000 €	Région (Contrat de Pays) – 40% des aides publiques	138 960 €
Maîtrise d'œuvre et frais divers	67 800 €		
Intérêts de l'emprunt souscrit par la CCEV <i>Montant : 521 100 €</i> <i>Taux estimatif : 1,2%</i> <i>Durée : 10 ans</i>	32 080 €	Autofinancement CCEV – 20% des aides publiques	69 480 €
<b>TOTAL</b>	<b>900 580 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>900 580 €</b>

Le Président précise que les modalités du crédit-bail (durée, loyers, levée d'option, etc.) seront déterminées définitivement au vu du montant des investissements réellement réalisés, les travaux devant débiter en septembre 2017. Un protocole cadre établira les conditions génériques.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Régime cadre exempté de notification n° SA 40417 relatif aux aides en faveur des PME actives dans la transformation et la commercialisation de produits agricoles pour la période 2015-2020,

**Vu** le projet de la société OPTIMA NUTRITION,

**Considérant** la réactivité nécessaire au montage de ce projet,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire :

✓ **Approuve :**

- . la réalisation des travaux d'investissement pour le compte de la société OPTIMA NUTRITION,
- . le principe d'une location des biens sous la forme d'un crédit-bail immobilier avec la société OPTIMA NUTRITION,
- . l'établissement d'un protocole cadre avec la société OPTIMA NUTRITION dans les conditions énoncées précédemment,
- . le plan de financement présenté,

✓ **Accepte** de déléguer au Bureau le pouvoir de déterminer les modalités de mise en œuvre du protocole cadre,

✓ **Autorise** le Président à solliciter les subventions afférentes et à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Président rappelle que la compétence économique appartient désormais à la Région. Le Département est actuellement en négociation avec elle.

## ABATTOIR

### DOSSIER N°16 : REVISION DES TARIFS

*Délibération n° 2017/48*

Compte tenu de l'évolution des charges pesant sur l'abattoir, le Président propose de revaloriser les tarifs d'abattage en appliquant une augmentation de 0,02 € HT par kg (poids carcasse) sur la redevance environnementale, qui passerait ainsi à 0,11 € HT par kg, pour l'ensemble des espèces abattues à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017. Les autres tarifs demeurent inchangés.

La commission « finances et prospective » du 5 avril 2017 a émis un avis favorable sur le sujet, considérant les investissements à réaliser pour construire l'atelier de découpe et de transformation.

**Vu** la proposition de la commission « finances et prospective » du 5 avril 2017,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire,

- ✓ **Approuve** l'augmentation de 0,02 € HT par kg (poids carcasse) de la redevance environnementale pour l'ensemble des espèces abattues, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017, portant ainsi la redevance à 0,11 € HT par kg.
- ✓ **Autorise** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

### DOSSIER N°17 : MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU CAMION FRIGORIFIQUE DE MONSIEUR PATRICK VOUILLON

*Délibération n° 2017/49*

Dans le cadre de la création d'un atelier de découpe, un service de livraison a été mis en place par délibération de la Communauté de Communes du Pays de Valençay en date du 11 septembre 2013, grâce à la mise à disposition d'un véhicule frigorifique par l'un des clients de l'abattoir, Monsieur Jean-Marie BARANGER de LOUANS (37).

Afin de ne pas perturber le service de livraison en cas de panne de ce véhicule, il est envisagé de solliciter Monsieur Patrick VOUILLON afin de permettre l'utilisation de son véhicule en cas d'immobilisation de celui de Monsieur Jean-Marie BARANGER.

Le Président propose un défraiement kilométrique pour cette utilisation conformément à l'arrêté du 26 août 2008 fixant les taux des indemnités kilométriques applicables aux véhicules de 8 chevaux et plus, sur présentation d'un état détaillé des livraisons effectuées par l'abattoir.

**Vu** l'arrêté du 26 août 2008 fixant les taux des indemnités kilométriques,

**Vu** les nécessités du service,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire,

- ✓ **Approuve** les modalités de mise à disposition et d'utilisation du véhicule de Monsieur Patrick VOUILLON,
- ✓ **Autorise** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

### DOSSIER N°18 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC INTERBEV POUR LA REALISATION D'UN AUDIT

*Délibération n° 2017/50*

Dans le cadre de ses missions, le comité régional d'INTERBEV, association inter-professionnelle du bétail et des viandes, a proposé aux six abattoirs de la Région Centre – Val de Loire :

- d'organiser trois journées techniques portant sur la protection animale, sur le tri et la valorisation des déchets d'abattage et sur le management d'équipes
- de réaliser des audits stratégiques portant sur le plan de maîtrise sanitaire et sur la valorisation des coproduits d'abattage.

Ce projet est financé en partie par le CAP Filière Bovins Viande 2016-2020 (programme d'appui aux filières du Conseil Régional). Le reste à charge de la Communauté de Communes est fixé à 700 €.

Une convention avec INTERBEV établit les modalités de ce partenariat.

Il convient d'autoriser le Président à signer cette convention.

**Vu** le projet de convention de partenariat présenté,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire, **autorise** le Président à signer ladite convention et tout document relatif à ce dossier.

Le Président indique qu'il attend toujours la parution de l'article de la Nouvelle République concernant le bien être animal. Il rappelle également que l'abattoir est géré par la CCEV et pas par les services vétérinaires.

Madame Alice CAILLAT rappelle que la référente nationale des abattoirs visitera l'abattoir de Valençay le 25 avril prochain. Par ailleurs, des journées « portes ouvertes » seront organisées les 19 et 20 mai dans le cadre des journées Made in Viande.

## TOURISME

### DOSSIER N°19 : TRAIN TOURISTIQUE DU BAS-BERRY : MODALITES DE SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT PAR LE SYNDICAT *Délibération n° 2017/51*

Dans le cadre du projet de développement du train touristique du Bas-Berry, le Syndicat Mixte pour la Valorisation du Train Touristique Argy – Valençay a programmé la réalisation des travaux suivants :

- renforcement et la sécurisation de la voie métrique
- remise en état de deux ouvrages métalliques de la voie ferrée

pour un montant total d'un million d'euros.

Pour ce faire, un emprunt de 280 000 € sera souscrit par le syndicat, au taux de 1,37%, remboursable sur une durée de 15 ans. Le montant des échéances annuelles est de 20 777,44 €.

La Communauté de Communes Ecueillé – Valençay finançant à 93% le fonctionnement et le reste à charge des investissements réalisés par le Syndicat Mixte, il convient d'approuver la souscription de cet emprunt.

Madame Mireille CHALOPIN rappelle que ce projet a pour but d'amener le train jusqu'à Valençay. Il s'agit d'un projet structurant pour le territoire, qui constitue un apport économique et touristique à terme.

Ce début d'année laisse augurer une augmentation de la fréquentation.

La SABA a recruté trois salariés grâce au dispositif régional Idées en Campagne. Cela permettra d'avoir une démarche commerciale plus professionnelle.

Le Département et la Région travaillent à faire entrer le train en gare de Valençay. Une discussion est en cours avec la Compagnie du Blanc-Argent pour prévoir des connexions avec les différents réseaux.

Le Président ajoute que les retombées porteront sur les communes traversées par la ligne mais aussi pour les autres.

Après en avoir délibéré et à la majorité, Monsieur Francis JOURDAIN s'abstenant, Monsieur Patrick MALET et Madame Liliane REMONDIERE votant contre, le conseil communautaire,

✓ **Approuve** la souscription de cet emprunt par le Syndicat Mixte pour la Valorisation du Train Touristique Argy – Valençay,

✓ **Autorise** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

## MUSEE DE L'AUTOMOBILE

### DOSSIER N°20 : BOUTIQUE : RETRAIT DE LA VENTE DES AFFICHES DELAUNAY-BELLEVILLE *Délibération n° 2017/52*

Suite à l'inventaire du Musée de l'Automobile réalisé en présence de Monsieur Sylvain COLAS, trésorier de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay, il a été constaté que l'affiche Delaunay-Belleville ne se vend pas depuis plusieurs années (4 en 2016 à 0,50€/pièce). Ces affiches sont stockées au Musée depuis seize ans et s'abîment au fur et à mesure des manipulations. Sur la proposition du responsable du Musée de l'Automobile, le Président demande que ses affiches soient retirées de la vente de la boutique et données aux enfants qui viennent visiter le Musée en groupe ou en individuel durant la saison. 797 affiches sont en stock.

**Vu** l'inventaire du Musée de l'Automobile,

Compte tenu des difficultés à vendre les affiches Delaunay-Belleville et de leur stock,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire, autorise le Président à signer ladite convention et tout document relatif à ce dossier.

✓ **Approuve** la modification suivante de la liste des articles vendus à la boutique du Musée :

Produits	HT	Tarif TTC	
Carte postale « Le Castelet » (à l'unité)	0,42 €	0,50 €	
Carte postale « Le Castelet » (lot de 5)	1,67 €	2,00 €	
Carte postale « Le Castelet » (lot de 10)	2,50 €	3,00 €	
Carte postale « Centenaire Edition »	0,83 €	1,00 €	
Brochure 32 pages	2,08 €	2,50 €	
Dépliant	1,25 €	1,50 €	
Affiche Delaunay-Belleville	0,42 €	0,50 €	Retrait
Modèle réduit 1/43 <sup>ème</sup> et 1/32 <sup>ème</sup>	12,50 €	15,00 €	
Modèle réduit « Norev 3 »	2,92 €	3,50 €	
Moto 1/12 <sup>ème</sup> et 1/18 <sup>ème</sup>	7,92 €	12,00 €	
Puzzle 30 pièces	1,67 €	2,00 €	

✓ **Autorise** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

## CULTURE

### DOSSIER N°21 : PACT 2017 : CONVENTION AVEC L'OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE VALENÇAY POUR L'ENCAISSEMENT DES RECETTES *Délibération n° 2017/53*

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet Artistique et Culturel de Territoire 2017 et du partenariat existant avec l'Office de Tourisme du Pays de Valençay, le Président propose de recourir aux services de ce dernier pour encaisser les recettes afférentes à chacun des événements. Ces recettes comprennent la billetterie, en amont ou le jour même sur le site de l'évènement, et la vente de boissons et autres produits (verres recyclables, sandwiches, etc.)

Pour formaliser ce partenariat, le Président propose de signer une convention avec l'Office de Tourisme du Pays de Valençay, ce dernier assurant les missions suivantes :

- Réservations et vente de billets
- Coordination avec les différents dépositaires de billets
- Comptabilité des billets vendus
- Encaissement des recettes liées à la vente de boissons et autres produits

- Etablissement d'un bilan financier analytique de l'ensemble des recettes
- Reversement de l'ensemble de ces recettes à la Communauté de Communes.

Le Président propose de fixer les tarifs de la manière suivante :

ARTICLE	PRIX DE VENTE
Billet d'entrée pour 1 soirée plein tarif (gratuit pour les - de 15 ans)	8,00 €
Repas	12,00 €
Sandwich, salade, pizza	4,00 €
Dessert	3,00 €
Bouteille de vin (75 cl)	7,00 €
Bière pression (le verre)	2,50 €
Soda/jus de fruit (25 cl)	2,00 €
Verre de vin (15 cl)	1,50 €
Eau de source (25 cl)	1,00 €
Verre recyclable (consigne)	1,00 €

Il convient de valider ces tarifs et d'autoriser le Président à signer la convention avec l'Office de Tourisme du Pays de Valençay.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- ✓ **Approuve** les tarifs tels que présentés par le Président,
- ✓ **Autorise** le Président à signer la convention afférente avec l'Office de Tourisme du Pays de Valençay, et tout document relatif à ce dossier.

## DOSSIER N°22-1 : PACT 2017 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNE DE LEVROUX ET LE SYNDICAT MIXTE DU CHATEAU DE VALENÇAY

*Délibération n° 2017/54*

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet Artistique et Culturel de Territoire 2017, il convient de signer une convention de partenariat avec le Syndicat Mixte du Château de Valençay et la commune de Levroux, cette dernière étant désignée porteuse du projet et interlocuteur principal de la Région. Elle recevra en conséquence les subventions régionales prévues pour financer le programme de la Communauté de Communes.

**Vu** le projet de Programme d'Action Culturelle Territorialisée présenté par le Président,

**Vu** le projet de convention de partenariat,

**Vu** l'intérêt d'une telle démarche pour le territoire de la Communauté de Communes,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- ✓ **Approuve** le dossier de PACT 2017 et son plan de financement,
- ✓ **Autorise** le Président à signer la convention de partenariat afférente avec la commune de Levroux, ainsi que le Syndicat Mixte du Château de Valençay, et tout document relatif à ce dossier.

Monsieur Alain RAVOY déplore que la presse ne fasse écho de cette démarche qu'au profit de la seule commune de Levroux et pas de l'ensemble des partenaires (Château de Valençay et CCEV).

**DOSSIER N°22-2 : PACT 2017 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE SYNDICAT MIXTE DU CHATEAU DE VALENÇAY POUR L'ENCAISSEMENT DES RECETTES DU 16 JUIN 2017** *Délibération n° 2017/55*

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet Artistique et Culturel de Territoire 2017, il convient de signer une convention de partenariat avec le Syndicat Mixte du Château de Valençay pour l'encaissement et la rétrocession des recettes de billetterie lors de la soirée organisée le 16 juin 2017 dans l'enceinte du Château.

**Vu** le projet de Programme d'Action Culturelle Territorialisée présenté par le Président,

**Vu** le projet de convention de partenariat,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire **autorise** le Président à signer la convention de partenariat afférente avec le Syndicat Mixte du Château de Valençay, et tout document relatif à ce dossier.

**LOGEMENTS SOCIAUX**

**DOSSIER N°23 : LOGEMENT A JEU-MALOCHES : DEMANDE D'INDEMNISATION SUITE A UN PROBLEME ELECTRIQUE** *Délibération n° 2017/56*

Par courrier reçu le 17 mars, Madame Myriam BRUNET, locataire d'un des logements de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay et domiciliée 3 rue de la République à Jeu-Maloches a sollicité la prise en charge par la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay du surcoût de ses factures EDF lié à un dysfonctionnement du groupe de sécurité de son chauffe-eau.

Le contrat de fourniture EDF étant à son nom, la Communauté de Communes n'a pas la possibilité de payer directement ce surcoût. Conscient des désagréments occasionnés, et en compensation financière, le Président propose d'accorder un dégrèvement correspondant au loyer pour les mois d'avril, mai, juin et juillet 2017, soit une indemnisation de 1 407,24 €. Toutefois, Madame Myriam BRUNET ayant l'obligation de régler sa facture immédiatement, il convient de lui rembourser ce montant.

**Vu** le problème électrique survenu au 3 rue de la République à Jeu-Maloches, logement propriété de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay,

Après en avoir délibéré et à la majorité, Mesdames Lydie CROUZET et Marie BONNET ne prenant pas part au vote, Monsieur Christian JACQUIN votant contre, le conseil communautaire :

- ✓ **Autorise** le remboursement de 1 407,24 € à Madame Myriam BRUNET,
- ✓ **Autorise** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

**GEMAPI**

**DOSSIER N°24 : ETUDE PREALABLE A LA MISE EN ŒUVRE DE LA COMPETENCE GEMAPI SUR LE BASSIN VERSANT DE L'INDRE** *Délibération n° 2017/57*

Le Président rappelle aux délégués que par délibération du 1<sup>er</sup> février 2017, le conseil communautaire a autorisé la signature de la convention de participation avec la Communauté de Communes Val de l'Indre – Brenne pour la réalisation d'une étude préalable à la création d'un syndicat unique du bassin versant de l'Indre.

A l'issue de la consultation effectuée par la Communauté de Communes Val de l'Indre – Brenne pour l'étude, l'offre du groupement d'entreprises ECOSFERES (78) a été retenue après négociation pour un montant de 47 490 € TTC.

L'agence de l'eau Loire-Bretagne a donné un avis favorable au subventionnement de la prestation proposée. Le tableau de répartition du financement entre les structures se répartit donc de la manière suivante :

Communauté de Communes	Surface bassin versant de l'Indre en km <sup>2</sup> dans le Dpt 36	Part du bassin versant de l'Indre (%) dans Dpt 36	Offre ECOSFERES 47 490 € (prise en charge 80% par l'agence de l'eau Loire Bretagne) = solde 9 498 €
Région de Levroux	121	7,28	691 €
Val de l'Indre – Brenne	266	16,00	1 520 €
Cœur de Brenne	42	2,52	239 €
La Châtre et Sainte-Sévère	470	28,30	2 688 €
Marche Berrichonne	93	5,62	534 €
Val de Bouzanne	56	3,34	317 €
Ecueillé – Valençay	41	2,45	233 €
Châtillonnais-en-Berry	269	16,18	1 537 €
Châteauroux Métropole	304	18,31	1 739 €
<b>Total</b>	<b>1 662</b>	<b>100</b>	<b>9 498 €</b>

Il convient de valider la participation de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay dont le montant s'élève à 233 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- ✓ **Approuve** la participation de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay à hauteur de 233 € pour la réalisation de l'étude préalable à la création d'un syndicat unique du bassin versant de l'Indre,
- ✓ **Autorise** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Monsieur Claude MOREAU est désigné représentant de la CCEV au sein du comité de pilotage de cette étude.

## SERVICE DE GESTION DES DECHETS

### DOSSIER N°25 : SIGNATURE D'UN AVENANT DE PROLONGATION DU CONTRAT POUR L'ACTION ET LA PERFORMANCE (CAP) BAREME E AVEC ECO-EMBALLAGES

*Délibération n° 2017/58*

Le Président informe les délégués que par délibération du 27 octobre 2011, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valençay a autorisé la signature d'un contrat appelé Barème E en substitution au barème D avec Eco-Emballages, pour une durée de 6 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012. Puis, par délibération du 19 février 2014 le conseil communautaire de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay a autorisé la signature de l'avenant n°2 à ce contrat portant extension du périmètre de la Communauté de Communes suite à la fusion des Communautés de Communes du Pays d'Ecueillé et de Valençay.

L'agrément d'Eco-Emballages pour la période 2011-2016 a pris fin le 31 décembre 2016. Eco-Emballages a été ré-agrégé pour l'année 2017 par les pouvoirs publics, par arrêté en date du 27 décembre 2016, publié au Journal Officiel. Or, les délais de préparation du nouvel agrément ont conduit les Pouvoirs Publics à mettre en place un agrément de transition prolongeant les conditions du Barème E sur une année, soit jusqu'au 31 décembre 2017.

La prolongation de ces contrats présente l'avantage de simplifier les démarches administratives pour la gestion d'un agrément d'une seule année et d'assurer sa mise en œuvre dans la continuité du précédent.



Un avenant type de prolongation du (CAP) a été soumis au Comité de concertation Collectivités/Eco-Emballages et validé par l'AMF.

Il convient par conséquent d'autoriser le Président à signer l'avenant de prolongation du CAP pour l'application du barème E en 2017.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire **autorise** le Président à signer avec Eco-Emballages l'avenant de prolongation du CAP pour l'application du barème E en 2017 et tout document relatif à ce dossier.

Monsieur Alain REUILLON indique qu'Eco-Emballages sera mis en concurrence avec d'autres éco-organismes européens dès 2018. Suite à la question de Madame Mireille CHALOPIN, il précise que les éco-organismes permettent aux collectivités de voir leurs déchets rachetés et d'obtenir des soutiens financiers pour l'organisation de la collecte et du traitement.

## **DOSSIER N°26 : SIGNATURE D'UN AVENANT DE PROLONGATION DU CONTRAT AVEC ECOFOLIO** *Délibération n° 2017/59*

Le Président informe les délégués que suite à la création de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay et à la disparition des Communauté de Communes des Pays d'Ecueillé et de Valençay, par délibération du 20 mai 2015 le conseil communautaire a autorisé la signature de la convention d'adhésion relative à la collecte et à l'élimination des déchets de papiers graphiques visés par le dispositif légal avec Ecofolio. Cette convention est arrivée à échéance le 31 décembre 2016. Or, les délais de préparation du nouvel agrément ont conduit les Pouvoirs Publics à mettre en place un agrément de transition prolongeant les conditions de la convention sur une année, soit jusqu'au 31 décembre 2017.

Il convient donc de signer l'avenant de prolongation n°1.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire **autorise** le Président à signer avec Ecofolio l'avenant de prolongation et tout document relatif à ce dossier.

## **VOIRIE**

## **DOSSIER N°16 : DECLASSEMENT DE L'EXTREMITE NORD DE LA VOIE COMMUNALE N°104 A FAVEROLLES-EN-BERRY** *Délibération n° 2017/60*

Le Président explique que la commune de Faverolles-en-Berry souhaite déclasser l'extrémité nord de la VC n°104, desservant le lieu-dit La Touche. Suite à l'aménagement foncier, le chemin rural qui se situait dans le prolongement de la VC n°104 a disparu. Désormais, les 34 derniers mètres de la VC n°104 ne desservent qu'une seule habitation, les propriétaires de celle-ci envisageant l'acquisition de l'accès.

Le Président propose donc le déclassement de cette portion de la VC n°104. Il précise qu'une délibération concordante de la commune de Faverolles-en-Berry devra être prise.

Il convient de statuer sur le sujet.

**Vu** le Code Générale des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Voirie Routière,

**Considérant** que le déclassement des 34 derniers mètres de la VC n°104 ne portera pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par cette voie,

**Considérant** que les droits d'accès des riverains ne sont pas mis en cause,

**Considérant** le projet d'aliénation de cette section, les riverains envisageant son acquisition,

**Vu** le courrier de demande de Madame Odile JANVIER, unique riveraine de l'extrémité nord de la VC n°104,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- ✓ **Demande** le déclassement de cette section de voie du tableau de classement des voies communales, conformément aux dispositions de l'article L 141-3 du Code de la Voirie Routière,
- ✓ **Demande** la mise à jour du tableau de classement des voies communales de Faveroles-en-Berry,
- ✓ **Autorise** le Président pour procéder aux formalités nécessaires et signer tous actes et pièces s'y rapportant.

## PERSONNEL

### DOSSIER N°16 : SERVICE ABATTOIR : RENOUELEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL D'UN AGENT D'ABATTAGE *Délibération n° 2017/61*

Le Président explique que le contrat de travail d'un agent d'abattage arrive à échéance le 20 juin 2016. Compte tenu du tonnage en augmentation et du service de livraison des carcasses, le fonctionnement de l'abattoir nécessite le maintien des effectifs tels qu'ils sont actuellement.

En raison de la spécificité du poste, il n'existe pas de cadre d'emploi de fonctionnaire susceptible d'assurer les fonctions correspondantes. Le Président propose de reconduire le contrat de travail afférent par voie contractuelle.

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**Vu** les nécessités du service de l'abattoir,

**Vu** les caractéristiques de l'emploi à savoir occuper les différents postes de travail de la chaîne d'abattage,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire **décide** de recruter un agent non titulaire pour exercer les fonctions d'agent d'abattage à temps complet, à compter du 21 juin 2017, pour une durée de deux ans.

## CULTURE

### DOSSIER N°16 : INDEMNISATION POUR PRESTATION RENDUE PAR MADAME JO MARBAIX *Délibération n° 2017/62*

Dans le cadre de la saison culturelle 2017, Madame Jo MARBAIX, domiciliée à Villentrois, restauratrice à la retraite, confectionnera des repas pour les artistes et spectateurs. Elle s'engage à acheter les produits nécessaires, les cuisiner et les livrer moyennant une participation financière de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay de 10 € par repas.

Il convient d'autoriser l'indemnisation de Madame Jo MARBAIX pour service rendu à hauteur de 10 € par repas.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- ✓ **Approuve** l'indemnisation de Madame Jo MARBAIX, domiciliée à Villentrois, pour service rendu à hauteur de 10 € par repas,
- ✓ **Autorise** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

## ABATTOIR

### DOSSIER N°16 : ACQUISITION DE MATERIEL D'OCCASION AUPRES DE L'ABATTOIR D'EYMOUTIERS (87) Délibération n° 2017/63

Le Président explique que l'abattoir d'Eymoutiers (87) a fermé ses portes il y a plusieurs années et qu'une partie du matériel est à la vente. Les services techniques et de l'abattoir sont allés sur place afin d'évaluer l'état du matériel. Le Président propose d'acheter un bras de chargement et des bloqueurs monorails pour un montant total de 2 170 €, auprès de la commune d'Eymoutiers.

Il convient d'autoriser cette acquisition.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- ✓ **Approuve** l'acquisition d'un bras de chargement et de bloqueurs monorails pour un montant total de 2 170 €, auprès de la commune d'Eymoutiers,
- ✓ **Autorise** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

## QUESTIONS DIVERSES

- **Culture** : le Président explique que le Château de Valençay souhaite organiser une réunion avec l'ensemble des acteurs culturels du territoire pour établir un programme ;
- **Château de Valençay** : le Président indique que désormais, un panneau publicitaire faisant la promotion du Château a été mis en place à l'entrée du parking du Zoo de Beauval ;
- **TEPCV** : Madame Alice CAILLAT rappelle l'importance de communiquer sur le 1,22 M€ attribué à la CCEV par le Ministère de l'Environnement ; une réunion avec les communes concernées sera organisée en juin ;
- **ZA de Beauvais à Luçay-le-Mâle** : le Président explique que la CUMA de la Poussière lui a adressé une demande d'acquisition de terrain pour l'installation de trois bâtiments supplémentaires ; un arbitrage devra être fait compte tenu du projet de la société RENAUD ;
- **RIOLAND Maroquinerie** : le Président rappelle les besoins immobiliers importants de l'entreprise et indique qu'un contact a été pris pour l'ancien local de la maçonnerie PEGUET de Luçay-le-Mâle ; il ajoute que l'entreprise recherche toujours une soixantaine de salariés d'ici à octobre ; elle propose une formation pour chacun d'entre eux ; en mai aura lieu une rencontre avec le Préfet ; le Président précise qu'il a rencontré la Vice-Présidente à la Région en charge de la formation qui est intéressée par la démarche de l'entreprise ; Monsieur Denis LOGIE termine en indiquant qu'il est important de faire la promotion de ces initiatives qui sont rares pour le territoire ;
- **Déchetterie de Valençay** : Monsieur Alain RAVOY indique avoir constaté que certains usagers volent des déchets dans les bennes ; Monsieur Alain REUILLON explique que dans le cadre de l'agrandissement de la déchetterie, un système de barrières sera installé pour en empêcher l'accès.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.